

PERMIS DE CONDUIRE **(en cas de permis perdu, volé ou abîmé)**

Pièces à fournir :

- Le permis usagé (en conserver une photocopie) ou la photocopie de la déclaration de vol ou de perte établie par la gendarmerie ou le commissariat de police,
- La photocopie d'une pièce d'identité.

Pour un français :

- *Carte nationale d'identité, passeport même périmés de moins de cinq ans,*
- *Carte de combattant,*
- *Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires.*

Pour les ressortissants étrangers non ressortissants de l'Union Européenne à la date du 1^{er} mai 2004, de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération Helvétique domiciliés en France, dès l'âge de 18 ans

- *Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien*

Pour les ressortissants étrangers ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération Helvétique domiciliés en France, majeurs

- *Carte d'identité ou passeport en cours de validité avec une adresse en France*

- 2 photos d'identité récentes, identiques, de face et tête nue (avec lunettes si vous en portez habituellement),
- Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, à vos nom et adresse.

Délai d'obtention : deux semaines.

Cette procédure se fait **UNIQUEMENT** par courrier à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de Provins
17, rue Sainte Croix
77487 PROVINS CEDEX